

Conseil d'Orientation et de Surveillance du 16 décembre 2016

Orientations Budgétaires 2017

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

I. L'exécution du budget 2016

1. Rappels du contexte et du cadrage général.

Le Budget Primitif 2016 voté par le COS le 12 février 2016, équilibré en fonctionnement et en investissement, s'élevait globalement à 796 220€ (section de fonctionnement 665 330€ ; section d'investissement 130 890€).

Avec la Décision Modificative votée par le COS le 16 septembre 2016 et celle soumise au COS du 16 décembre 2016, la section de fonctionnement s'établit à 700 030€ et la section d'investissement à 162 534€, conséquence de l'engagement sur un exercice de la mise en accessibilité des locaux. Au total, le budget 2016 s'élève à 862 564€.

2. L'exécution de la section de fonctionnement.

La dernière simulation, arrêtée fin novembre, fait apparaître les perspectives suivantes pour l'exercice 2016 :

a. Les recettes.

Les recettes de fonctionnement attendues au titre de l'exercice 2016 sont estimées à ce jour à hauteur de 694 300€.

- L'activité du prêt sur gages : avec un encours élevé et des ventes encore plus dynamiques qu'en 2015, les recettes issues des prêts sur gages (intérêts, taxes et droits d'adjudication sur les ventes) sont en augmentation en 2016 tant pour ce qui concerne les intérêts et taxes que les droits d'adjudication sur les ventes et devraient atteindre 543 000€ (contre 518 515€ en 2015).
- Les recettes issues de l'activité « contentieux », amenées à terme à s'éteindre, poursuivent comme prévu leur baisse, quoique de manière moindre par rapport aux prévisions : elles devraient ainsi s'élever à 39 000€ en fin d'année (contre 46 900€ en 2015).
- Les revenus tirés de la location des locaux sont attendus à hauteur de 81 900€, conformément aux prévisions en ce qui concerne les loyers (69 400€) et supérieurs par rapport au réalisé 2015 au niveau des récupérations de charges (12 500€ contre 4 500€).
- Il faut également noter un produit exceptionnel de 32 300€ de remboursement de contributions de la part du FGDR¹

b. Les dépenses.

- Les frais de personnel devraient s'élever à 328 000€, ce qui est conforme aux prévisions budgétaires (336 300€), et en hausse par rapport à 2015 (314 000€).
- Les travaux et services extérieurs devraient s'élever à 144 000€, soit un montant conforme aux prévisions (140 900€), mais en baisse de 1,3% par rapport au réalisé 2015 (145 800€). Ce poste demeure élevé en raison d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance², à l'augmentation des différentes cotisations d'assurance, aux dépenses liées à la sécurité, etc. Le poids des dépenses énergétiques est en revanche stabilisé depuis la mise en place du nouveau système de chauffage en 2014 et celui des honoraires d'avocats en baisse, la plupart des procédures judiciaires dans lesquelles la Caisse était engagée étant en instance de règlement ou soldées ;
- Les transports et déplacements devraient se chiffrer à 1 400€, en baisse par rapport au réalisé 2015 (2 200€).
- Les frais de gestion générale seraient contenus à 27 500€, en baisse de 17,7% par rapport au réalisé 2015 (lui-même en baisse de 22,9% par rapport à 2014), et ce malgré l'augmentation de certains tarifs (exemple : frais d'affranchissement). La mise en place du nouveau contrat nominatif, « l'internalisation » de certains coûts (réalisation du catalogue des ventes), la baisse des dépenses de publicité, ainsi que celle des frais de mission expliquent cette évolution.

¹ Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

² Analyseur de métaux, logiciels, ascenseurs, surveillance électronique, chaufferie, protection incendie, copieurs, etc., pour un total de 26 200€.

- Les frais financiers devraient s'élever à 12 900€, légèrement en hausse cette année (+2,3%), conséquence notamment de l'importance de l'activité du prêt sur gage, qui a nécessité un recours constant aux lignes de trésorerie.
- Les dotations aux amortissements et provisions se chiffrent à 69 400€, en retrait de 26,4% par rapport au réalisé 2015 (94 300€). Elles se composent des dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, ... (44 600€), conséquence du rythme des investissements des dernières années ; ainsi que des dotations aux provisions pour créances douteuses : celles concernant l'encours douteux des prêts sur gages (capital et intérêts) sont en hausse, à 8 000€ ; celles concernant les créances contentieuses poursuivent logiquement leur baisse, à 15 600€.

3. L'exécution de la section d'investissement.

Les principales dépenses identifiées au moment du vote du budget ont été engagées :

- Mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite³ (maîtrise d'œuvre et travaux) ;
- Renforcement de la sécurité des locaux (création d'un sas asservi sécurisé, développement et modernisation du système de protection électronique, etc.).

II. Le scénario budgétaire 2017

1. Éléments de cadrage

a. Évolution de l'activité

L'activité du prêt sur gages a de nouveau connu, en 2016, un exercice très actif. Plus de 15 000 opérations ont été effectuées, pour un montant cumulé supérieur à 8M€. Si la valeur totale des engagements devrait s'inscrire en baisse sensible (de l'ordre de 18%) - venant en partie compenser l'augmentation exceptionnelle de 22% enregistrée en 2015 - toutes les autres opérations devraient afficher une hausse marquée :

- Renouvellements : +16% ;
- Prolongations : +10% ;
- Dégagements : +9% ;
- Ventes : +48%.

Au total, l'encours des prêts sur gages en fin d'exercice devrait se stabiliser aux alentours de 3,2M€.

L'objectif pour 2017 est de consolider l'encours des prêts sur gages aux alentours de 3 à 3,2M€, et de poursuivre la dynamisation des ventes. Dans ce scénario, les recettes correspondantes devraient se maintenir aux alentours de 500 000€.

Il conviendra pour cela de poursuivre en 2017 les réflexions et les actions engagées pour développer l'attractivité du prêt sur gages (diversification des objets pouvant être déposés en gage, efforts réalisés en matière de communication, attractivité des ventes, relèvement éventuel du prêt au gramme d'or selon l'évolution des cours, etc.). À noter également que l'actuel contrat triennal avec notre commissaire-priseur arrivera à échéance en septembre.

³ Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé validé en octobre 2015.

Les recettes issues de l'activité « contentieux » de l'ancienne activité bancaire devraient poursuivre leur baisse : elles sont estimées globalement et de manière prudentielle à 30 000€.

Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, comme ces 2 dernières années et sauf aléa, connaître en 2017 une « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 69 500€ en loyers et 10 000€ en récupération de charges.

b. État de la dette

Le Crédit Municipal de Nancy a souscrit un emprunt de 35 000€ fin 2016 afin de financer une partie des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de ses locaux. Cet emprunt, souscrit à taux fixe (taux d'intérêt annuel : 0,5%) sera remboursé sur 5 ans. Aucun autre emprunt n'est souscrit.

c. Résultat

Le résultat net de l'exercice 2015 s'était élevé à + 50 153€. Toutes les activités du Crédit Municipal de Nancy (prêt sur gages, contentieux, gestion locative) étaient bénéficiaires⁴. Le résultat prévisionnel avant impôt de l'exercice 2016 est estimé à 136 000€, générant un résultat net prévisionnel estimé d'environ 96 000€, en augmentation de 91% par rapport à celui de 2015 en dépit de la baisse programmée des recettes issues du contentieux de l'ancienne activité bancaire.

Si ce résultat se confirme, il pourra être proposé :

- D'en affecter une partie au remboursement de la dette, ainsi qu'au financement des nouveaux investissements détaillés plus loin.
- De continuer à soutenir les dispositifs d'action sociale auprès des personnes en situation de précarité développés par le CCAS de Nancy, dans le cadre de la convention de partenariat liant les 2 établissements.

2. L'évolution de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont estimées constantes en dehors de la baisse tendancielle déjà évoquée de celles issues de l'activité « contentieux ».

S'agissant des dépenses, les efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement réalisés ces dernières années laissent d'autant moins de marges de manœuvre que l'établissement doit faire face à la fois à des hausses « mécaniques » de certains postes (frais de personnel, maintenance des équipements, etc.), ainsi qu'à des dépenses réglementaires nouvelles⁵. La coopération engagée entre les caisses de Crédit municipal, qui a déjà permis de générer des économies (achats groupés, actions de formation partagées, contrôle périodique, ...), est à poursuivre voire même à amplifier dans les années qui viennent, pour envisager notamment des formes plus approfondies (contrôles internes « croisés », utilisation de logiciels spécifiques communs, veille juridique partagée, etc.).

⁴ Respectivement 7 200€, 25 900€ et 13 000€.

⁵ Ainsi, le CMN devra adhérer à un service de médiation agréementé, pour une cotisation annuelle de 3 600€ à laquelle s'ajouteront les éventuels coûts unitaires par dossier : pour rappel, le médiateur du CMN n'a été saisi d'aucun dossier en 2016, et d'un seul en 2015 ;

- Les frais de personnel devraient s'inscrire en hausse en 2017 par rapport à 2016, sous l'effet en particulier des évolutions de cotisations et des avancements d'échelon et/ou de grade. Le GVT est estimé à +1,98%.

Structure et évolution des effectifs

Année	2015	2016 (P)	2017 (P)
Effectifs permanents	7	7	7
<i>Effectifs non permanents</i>	5	3	3
Nombre d'ETP ⁶	5,6	5,6	5,6
Nombre de titulaires	7	7	7
Répartition par sexe (Femmes / Hommes)	4/3	4/3	4/3
Répartition par filière (Administrative / Technique)	6/1	6/1	6/1
Répartition par catégorie (A / B / C)	2/1/4	2/1/4	2/1/4
Âge moyen	47	48	49
Frais de personnel (en K€)	314	329	335
Masse salariale / Dépenses de fonctionnement	46%	48%	49%
Avancements (grades et échelons)	3	6	3

- L'âge et l'état des équipements et des locaux, accrus par le déficit d'investissement des années antérieures, ainsi que l'impact des obligations réglementaires, nécessitent de maintenir un poste de dépenses conséquent en ce qui concerne les travaux et services extérieurs.
- Les dotations aux amortissements devraient à nouveau être particulièrement élevées en 2017 et les années suivantes compte tenu du niveau des dépenses d'investissement des années précédentes. Les dotations aux provisions pour créances douteuses devraient en revanche s'inscrire à la baisse.

⁶ Effectif permanent

3. L'évolution de la section d'investissement.

Après plusieurs années par des efforts exceptionnels d'investissement visant tout à la fois à rattraper le retard accumulé précédemment⁷, se conformer à l'évolution de la réglementation et renforcer la sécurité, les principaux travaux à prévoir en 2017 concerneront :

- La poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail (locaux prêts sur gages / murs, sols, plafonds) et de réduction des coûts de fonctionnement (ex. : éclairage) : 12 000€
- Des travaux sur le bâtiment (travaux d'étanchéité, travaux dans l'appartement et dans les étages loués au CIO) : 5 000€
- La poursuite de l'adaptation de l'outil informatique : 5 000€, auxquels s'ajoute une dépense de 8 400€ en 2017 auprès de Logic informatique pour le nouveau logiciel de transmission des états prudentiels.

⁷ L'achèvement du plan pluriannuel d'investissement, réalisé sur les exercices 2013 à 2016, a permis de rattraper le déficit d'investissement des 15 dernières années.